

REPENTIONY : BOUCHERVILLE

534 rue Notre-Dame, bureau 208 Repentigny (Québec) J6A 2T8 **T.** 450 591.1424 **F.** 514 375.1584

Le 6 SEPTEMBRE 2024

Chantal Veillette Multi-Plis Inc. 2-545 rue Lanaudière Repentigny, QC, J6A 7N1

N° FACTURE 24-24491

Taux

350,00 \$

74,50

NOTE D'HONORAIRES

Facturation relativement aux travaux effectués, notamment:

- Diverses modifications au mémorandum fiscal requises suites aux diverses modifications ;
- Obtention et analyse des différents soldes fiscaux de toutes les parties impliquées;
- Prise de connaissance et analyse des documents soumis;
- Analyse, réflexions et recherches fiscales permettant de déterminer le plan d'action fiscal optimal;
- Révision de la documentation juridique afférente à la présente réorganisation;
- Divers calculs effectués en lien avec la mise en place;
- Démarches d'obtention des numéros d'entreprise pour la nouvelle société;
- Préparation des divers formulaires de roulement T2057 et TP-518 requis;
- Préparation des différents formulaires et annexes requises afin de déclarer un CDC;
- Préparer un sommaire de chèques à faire pour la séance de clôture;
- Diverses discussions téléphoniques avec vous, le juriste et votre comptable;
- Lecture, analyse et rédaction de divers courriels avec les divers intervenants;
- Préparation à la rencontre et rencontre avec vous pour la signature des documents préparés;
- Travail en lien avec le transfert des placements et impacts
- Répondre aux différentes demandes de tous les intervenants au dossier

Total - Honoraires professionnels		26 075,00 \$
	Frais de poste	125,00 \$
	Frais d'expert en taxes	0,00 \$
	Autres frais	0,00 \$
Total avant taxes		26 200,00 \$
T.P.S. # 849759626RT0001	5,00%	1 310,00 \$
T.V.Q. # 1214451162TQ0001	9,975%	2 613,45 \$

GRAND TOTAL 30 123,45 \$

Sommes perçues d'avance (dépôt) 0,00 \$

SOMME DUE 30 123,45 \$

*** Veuillez faire votre chèque à l'ordre de GC Fiscalité Plus Inc. Payable en ligne dans les institutions financières participantes. ***

*** Payable sur réception. Frais d'administration de 24 % par année sur note d'honoraires passée due. ***